

Utilisation des moyens en cas d'association

A.
Contribution obligatoire à l'UE prévue en cas d'association au paquet Horizon pendant la période 2021–2027, selon arrêté fédéral

5,4



Utilisation actuelle des moyens

B.
Mesures transitoires (MT) 2021, 2022, 2023

2,5

SEFRI: MT pour les parties de programme accessibles

1,7

FNS, Innosuisse, ESA & SEFRI: MT pour les parties de programme non accessibles

0,8

C.
Contribution à l'UE en cas d'association 2023–2027 *

2,9

* Le montant exact de la contribution fait partie des négociations d'association avec l'UE.

Montants en milliards de CHF



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Programmes internationaux de recherche
et d'innovation